



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi 17 décembre 2024 à 18h le Comité d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni à son siège au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2024/31 - INSTALLATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC POUR LA COMMUNE DE BOIS D'ARCY

Sont présents :

CA VGP : Jacques ALEXIS, Christian ROBIEUX, Alain SANSON (suppléant de Richard RIVAUD), Benoît RIBERT, Claude JORIO, Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François-Gilles CHATELUS, François DARCHIS, Xavier GUITTON, Jean-Philippe OLIER

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

CC Gally Mauldre : Hervé CAMARD, Stéphane GOMPERTZ (suppléant de Jerome COTIGNY), Eric MARTIN

CC Cœur d'Yvelines : Catherine LANEN

EPT GPSO : Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Pierre CHEVALIER, Francis MENET

CA SQY : Eva ROUSSEL, Frédéric PELEGRIN, Françoise BEAULIEU, Gilbert REYNAUD, Henri-Pierre LERSTEAU

Absents excusés : THEVENOT Pascal, Gwilherm POULLENNEC, LEJEUNE Richard, BISSON Jacques, FLAMANT Pascale, AFONSO Olivier, SATRE Isabelle, ADELAIDE Roger, BEAULIEU Françoise, BOUCHET Brigitte, PERROT Aurélien, DHAOUADI Houssein, GRANDE Christian, BEZARD Christian, DE TONQUEDEC Isabelle, Catherine BASTONI

Ont donné pouvoir : HAMONIC Jean-Baptiste à Eva ROUSSEL, Anne-Andrée BEAUGENDRE à Marc TOURELLE

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Secrétaire de séance : François-Gilles CHATELUS

Date d'affichage : 19 décembre 2024

Nombre de membres : En exercice : 43 Présents : 25 Votants : 27

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture :

- Date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, la date de dépôt du recours gracieux ne fait pas obstacle à l'expiration du délai de recours contentieux.

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20241217-DEL202431-DE
Date de réception en préfecture : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Délibération 2024/31

OBJET : Installation des délégués de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour la commune de Bois d'Arcy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu la délibération D.2024.10.19 en date du 1^{er} octobre 2024 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

Considérant qu'à la suite des dernières élections qui se sont tenues le 21 avril 2024 pour la commune de Bois d'Arcy, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc a procédé, le 1^{er} octobre 2024, à la désignation de ses nouveaux représentants au sein du syndicat pour la commune de Bois d'Arcy. A cette occasion, Monsieur Christian ROBIEUX a été désigné délégué titulaire et Monsieur Amine BEKKAL a été désigné délégué suppléant,

Considérant qu'il est demandé au Comité d'installer le délégué titulaire et le délégué suppléant agissant pour le compte de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour la commune de Bois d'Arcy,

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

INSTALLE au comité d'HYDREAULYS en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour la commune de Bois d'Arcy :

<i>Délégué titulaire</i>	<i>Délégué suppléant</i>
M. Christian ROBIEUX	M. Amine BEKKAL

Pour Extrait Conforme

A Versailles, le 17 décembre 2024

Le Président

Marc TOURELLE

